

Censure, la « maladie mentale » envahit la France, par Guy Millière – traduction Bernard Dick

écrit par Bernard Dick | 6 janvier 2015



✖ La France est un pays où les soi-disant organisations « antiracistes », financées généreusement par le gouvernement, luttent principalement pour un seul « racisme » : « l'islamophobie ».

C'est maintenant un pays où les seules personnes habilitées à parler librement de l'islam à de larges audiences sont ceux qui le décrivent comme une religion de paix et d'amour sans limites.

Des personnes sont poursuivies et condamnées pour avoir émis des remarques critiques sur l'islam, comme Christine Tasin, qui a dit tout haut ce que pensent des milliers [de Français] sans oser le dire.

Les sondages montrent que les citoyens français sont toujours de plus en plus nombreux à être préoccupés par le nombre croissant de musulmans non intégrés dans le pays, l'expansion sans fin de zones de non-droit, le nombre croissant de

convertis à l'islam et le « remplacement » du peuple français.

Les « malades mentaux » vociférant « Allahu Akbar » donnent l'assaut à la France.

La France est maintenant un pays où les remarques critiques sur l'islam sont systématiquement bannies des principaux médias et où toute sentence négative à propos de la religion musulmane conduit à des amendes, au paiement de dédommagements et à la censure.

Des mots comme « islamisme » ou « islam radical » ont disparu du vocabulaire des journalistes et des hommes politiques et sont remplacés par des mots flous : « radicalisme » et « extrémisme ».

Prenons l'exemple de l'affaire récente de Christine Tasin, fondatrice de Riposte Laïque (1).

Le 15 octobre 2013, elle est allée à Belfort pour un reportage vidéo sur un abattoir temporaire installé pour le jour de la fête musulmane al-'Adha, qui commémore l'obéissance d'Abraham à Dieu par le sacrifice de son fils unique. Dès son arrivée sur l'emplacement de l'abattoir, le responsable lui a demandé de quitter les lieux. Et il l'a qualifiée de « raciste islamophobe ». Elle a répondu qu'elle est actuellement islamophobe mais pas raciste ; et elle a ajouté que l'« islam est une saloperie ». L'échange verbal a été [filmé](#). Les associations musulmanes ont porté plainte contre elle.



Christine Tasin, engagée dans un échange verbal le 15 octobre 2013 qui l'a entraînée à être accusée ici du crime de faire « des déclarations vraisemblablement pour provoquer un rejet des musulmans. »

Le 9 août 2014, un tribunal a déclaré Tasin coupable d'avoir

fait « des déclarations vraisemblablement pour provoquer un rejet des musulmans » et elle été [condamnée](#) à payer une lourde amende de 3 000 € (3 700 \$).

Tasin [a répondu](#) qu'en disant cela le tribunal a agi comme s'il était un « tribunal islamique » et démontrait « sa soumission à la charia ». Elle a fait appel du jugement. Le 18 décembre, le jugement de la Cour d'Appel a annulé le premier jugement ; toutes les charges contre Christine Tasin ont été abandonnées.

Le même jour, une procédure contre Marine Le Pen, présidente du parti populiste, le Front National et relative à des déclarations faites en 2010 à propos de l'« occupation » de la rue par des musulmans qui y priaient illégalement, a aussi été annulée.

Certains pourraient penser que ces deux décisions sont des signes encourageants montrent que la justice française n'est pas complètement muselée et que quelques juges conservent encore un esprit indépendant.

Un regard plus large, cependant, appelle à être prudent. Au cours des derniers mois, plusieurs Français qui ont critiqué publiquement l'islam et ses conséquences ont été sévèrement condamnés par le système judiciaire français.

Le 5 juin, Pierre Cassen (1) et Pascal Hilout, deux autres membres de Riposte Laïque, ont été [condamnés](#) à une amende extrêmement lourde de 21 200 € (26 000 \$) pour avoir écrit que les « prières de rue, le voile et les mosquées » sont des « symboles d'occupation et de conquête. »

Le 10 avril, l'écrivain Renaud Camus a été [condamné](#) à 4 000 € (5 000 \$) pour avoir dit en 2010 que la culture musulmane était en train de « remplacer » lentement la culture française.

Trois ans auparavant, en février 2011, l'écrivain et

journaliste politique Éric Zemmour a été [condamné](#) à une amende de 1 000 € (1 250 \$) et au paiement de 10 000 € (12 500 \$) à diverses associations et ligues. Il avait dit au cours d'un talk show que « la majorité des trafiquants de drogues en France sont noirs ou musulmans arabes ». Les juges ont considéré que cela était « une incitation à la discrimination raciale ».

Zemmour fait face actuellement à une tempête médiatique en raison d'une interview donnée au journal italien *Corriere della sera* au cours de laquelle il avait dit que « les musulmans ont leur propre code civil, le Coran » et qu'ils vivent « dans des banlieues que les Français quittent progressivement ». Il avait ajouté que la France est en face d'« un risque de chaos et de guerre civile » et que les musulmans pourraient avoir à s'en aller. En rédigeant son article, le journaliste italien a utilisé le mot « déporter ».

(2) Zemmour [n'avait pas utilisé](#) ce mot ; il a été néanmoins accusé de l'avoir utilisé.

D'innombrables [plaintes](#) ont été portées contre lui. Les plus importantes organisations « antiracistes » ont demandé à tous ses employeurs de le licencier. L'un d'eux, i-Télévision (une chaîne TV d'informations en continu), l'a fait immédiatement.

Le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, [a appelé](#) à des manifestations de rue contre Zemmour. C'est la première fois dans l'histoire de la France moderne qu'un ministre de l'Intérieur a lancé publiquement un appel à des démonstrations de rue contre un journaliste.

Face à d'incessantes plaintes et attaques, Riposte Laïque a décidé en mars 2013 de relocaliser ses opérations et son site internet en Suisse où les lois sont moins sévères et où les juges sont moins politisés qu'en France.

La France est tout de même le pays où les deux auteurs des pires attaques terroristes antisémites, commises au nom de

l'islam radical sur le sol européen, sont nés et ont grandi : Mohammad Merah, l'assassin de trois enfants juifs et d'un rabbin dans la cour d'une école à Toulouse en mars 2012, et Mehdi Nemmouche, le meurtrier de quatre personnes au musée juif de Bruxelles en mai 2014.

La France est aussi le principal pourvoyeur de [recrues](#) jihadistes vers l'État Islamique. Plus de 1 000 citoyens français combattent en Syrie et en Irak. Deux d'entre eux ont été repérés sur une [vidéo de décapitation](#).

Christine Tasin, Pierre Cassen, Pascal Hilout, Renaud Camus et Éric Zemmour disent tout haut ce que des milliers de gens pensent sans oser le dire.

Le harcèlement judiciaire [exacerbe](#) la frustration et conduit beaucoup à croire que les principaux médias et les chefs des principaux partis traditionnels mentent à propos des faits et dissimulent la vérité.

Le Front National est maintenant au [top](#) des partis politiques traditionnels en France. Marine Le Pen à présent est en [1^{ère} position](#) dans les sondages pour les élections présidentielles de 2017. Sa victoire est improbable mais elle n'est plus impossible. Le « risque de chaos et de guerre civile » évoqué par Éric Zemmour est en progression constante.

Le 20 décembre, Bertrand « Bilal » Nzohabonayo est entré dans le commissariat de police à Joué-lès-Tours, dans la vallée de la Loire, et, en hurlant « Allahu Akbar » [Allah le plus Grand], a poignardé trois agents de police. Les agents ont alors tiré et il a été abattu. La police et les médias ont dit immédiatement qu'il n'était pas un islamiste mais un « malade mental », quoiqu'ils aient admis plus tard qu'il semblait être un [partisan](#) de l'État Islamique.

Le 21 décembre, un autre homme (aucun mot cependant sur son identité), hurlant aussi « Allahu Akbar » a foncé dans la

foule avec sa voiture, à Dijon et a été capturé par la police. La police et les médias [ont dit](#) aussi que c'était un « malade mental » mais ont admis qu'il a des liens familiaux en Afrique du Nord.

Le 22 décembre, un troisième homme, hurlant aussi « Allahu Akbar », a labouré, avec sa camionnette, un marché de Noël à Nantes. Puis il s'est poignardé et il est à l'hôpital. La police et les médias [ont dit](#) que c'était un « malade mental. » Il sera envoyé dans un asile d'aliénés.

Personne ne sait combien de « malades mentaux » en France sont prêts à agir et à hurler « Allahu Akbar ». Les syndicats de police ont [déclaré](#) que, si trop de « malades mentaux » décidaient d'agir, la police ne serait pas capable de protéger la population. Ils ont ajouté qu'il n'y a même pas suffisamment de forces de police pour protéger les policiers susceptibles d'être attaqués.

Les malades mentaux, en hurlant « Allahu Akbar », partent à l'assaut de la France.

Le Premier ministre français Manuel Valls [a dit](#) : « *Jamais nous n'avons connu un si grand danger.* » Il n'a pas défini le danger. Il a décidé [d'envoyer un millier de soldats](#) patrouiller dans les rues. Il n'a pas dit s'ils sont supposés combattre les maladies mentales.

Le 23 décembre, un quatrième homme, hurlant « Allahu Akbar », [a été arrêté](#) dans la ville du Mans pour « comportement violent. » Il a été directement envoyé chez un psychiatre, bien sûr. C'est un « malade mental ». Bizarrement, les autorités ont dit qu'il pourrait être « contagieux ».

[Guy Millière pour l'Institut Gatestone](#)

Publié à l'initiative de Legal Project of The Middle East Forum

Traduit de l'anglais par

Bernard Dick

(1) Christine Tasin n'est pas fondatrice de Riposte laïque mais de Résistance Républicaine. Le fondateur de Riposte Laïque est Pierre Cassen qui l'a fondée en 2007 (NDT).

(2) Le terme employé par Zemmour est ici traduit en anglais par « to go ». Le [journaliste italien](#) l'a traduit par « deportare », ici « deport » en anglais, donc « déporter » en français, verbe qui peut faire allusion à la déportation de juifs pendant la 2e guerre mondiale.